

DÉLIBÉRATION N°2020-33

PORTAIL NUMÉRIQUE

Le vendredi 5 juin 2020 à 14h30, les membres du Conseil d'Administration d'Arsud, régulièrement convoqués, se sont réunis en visioconférence, M. Bissière, Président d'Arsud, étant présent dans les locaux de Bouc-Bel-Air.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Robert **BENEVENTI** - M. Michel **BISSIERE** - Mme Christiane **BOURBONNAUD** - Mme Laurence **CABROL** - Mme Marion **COUTRIS**
Mme Josy **CHAMBON** - M. Geoffrey **DAVID** - M. Pierre **DUSSOL**
Mme Aurélie **FERRIER** - M. Richard **GALY**
M. Michel **KELEMENIS** - Mme Jehanne **MARROU** - Mme Elodie **PRESLES**
Mme Agnès **RAMPAL** - M. Jean-Pierre **RICHARD** - M. Philippe **VARDON**
Mme Brigitte **VIRZI-GONZALES**

**ÉTAIENT ABSENTS
OU EXCUSÉS**

M. Julien **AUBERT** - M. Marc **CECCALDI** - M. Christian **ESTROSI**
Mme Chantal **EYMEOD**

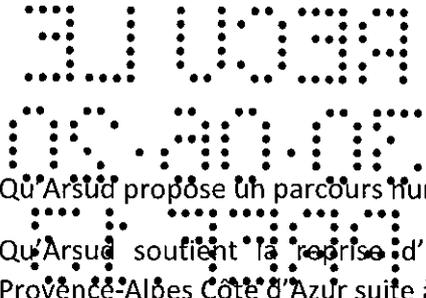
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°19-586 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 16 octobre 2019 portant modification des statuts de la Régie culturelle régionale et intégration de l'Arcade,

Vu la délibération de ce jour portant sur le budget primitif 2020.

Considérant :

- Qu'il rentre dans les objectifs d'Arsud d'accompagner les acteurs culturels et les collectivités en étant attentifs à leurs projets, aux développements et à la structuration de leurs activités professionnelles,
- Qu'Arsud informe et oriente ses publics avec des outils numériques,

- 
- Qu'Arsud propose un parcours numérique des professionnels,
 - Qu'Arsud soutient la reprise d'activité des acteurs culturels de la Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur suite à la crise sanitaire Covid-19,
 - Qu'Arsud propose de créer un portail numérique culturel dédié à la fois au public et aux professionnels.

Le Président propose au Conseil d'Administration :

1) L'application web Scènes et Résidences au Sud

Annuaire des lieux de résidences de la Région Sud, residencesausud.com recense les lieux dédiés à l'accueil des artistes (théâtre, danse, musique, cirque) qui souhaitent trouver un espace afin d'élaborer, de créer leur spectacle. Cet outil valorise les lieux de création en région.

Dans ce cadre Arsud prendra en charge :

- les frais des prestataires pour la création du cahier des charges *Scènes et Résidences au Sud*
- les frais de développement
- les frais de nouveaux services de navigation
- les frais pour le bon référencement pour ce portail numérique au travers de prestataires de correctifs pour la performance des sites et leur intégration au portail (url court...)
- les frais de maintenance
- le développement spécifique de Scènes au sud

2) L'application web Kiosque au Sud : la plateforme de vente de billets de dernière minute

Espace de vente de billets de spectacles de dernière minute, ce kiosque pourra être proposé à l'ensemble des lieux afin de vendre des places de spectacles jusqu'à quelques heures avant les représentations. Cet outil visera deux objectifs principaux, générer des recettes de billetterie et permettre l'élargissement des publics. Il pourra être intégré à Culturo ou à d'autres sites web régionaux afin de stimuler, d'intensifier la curiosité de nouveaux publics pour le spectacle vivant.

Dans ce cadre Arsud prendra en charge :

- la création du cahier des charges *Kiosque au Sud*
- l'embauche du développeur-concepteur pour les phases de conception et de prise en main

RECUE
30.06.20
PPF.13

3) L'application « formationculture.com »

Dans ce cadre Arsud prendra en charge :

- la révision de l'application formationculture.com (embauche, développement, prise en main)
- les frais de prestataires informatiques pour le développement

4) La transformation digitale de certains supports tels que le catalogue de location du matériel scénique

Dans ce cadre Arsud prendra en charge :

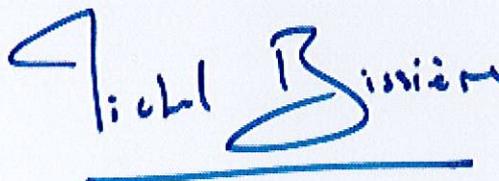
- les frais de prestataires informatiques pour le développement

Le Président précise que les budgets sont prévus aux chapitres 20 pour les dépenses relevant de l'investissement (création) et 011 et 012 pour celles relevant du fonctionnement (maintenance).

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Bouc-Bel-Air, le 5 juin 2020.

Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Michel BISSIERE



Michel Bissière